

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2008.31

**Objet : AUGMENTATION DE LOYER du LOGEMENT Mr LESCOT-Melle BONNAY
(côté est dans l'ancien Presbytère)**

**L'an deux mille huit et le vingt-quatre juin,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.**

Date de convocation : 17 juin 2008

**Présents : Mrs BARRAUD Patrick, GERIN Didier, GUILLET Pierre, CROS
Michel, BATTAGLINI Guy, VALVERDE Pierre, JODAR Stéphane,
Mesdames : GAULT Daphné, MOURARET Annick, LASCOLS Noélie,
MONNOT Sylviane.**

**Absents excusés : Mme Sylviane VANEL, Mrs DENOLLY Franck et RODEL
Michel.**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir : de Madame VANEL Sylviane et Madame GAULT Daphné.

Vu le bail administratif signé le 1^{er} février 2007, contracté avec Mr LESCOT Grégory et Mlle
BONNAY Sandrine,

Vu le chapitre indexation qui précise que le montant du loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juillet,

Monsieur le Maire demande qu'il convient de se prononcer quant à l'augmentation de ce loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Considérant l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre 2007 situé à 109,01,

DECIDE l'augmentation du loyer de **Mr LESCOT Grégory et Mlle BONNAY Sandrine** comme suit :

$$\frac{535,38 \text{ €} \times 109,01 \text{ (indice de référence des loyers au 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2007)}}{106,36 \text{ (indice de référence des loyers au 3}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2006)}}$$

= **551,26 €** par mois dès le 1^{er} juillet 2008.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
P. BARRAUD